Appel à cotisation CLR 2023

Paris, mai 2023

Cher.e camarade, adhérent.e du CLR.

Si, aujourd'hui, nous nous adressons à toi, c'est que nous constatons avec regret que ta cotisation au Comité de Liaison des Retraités, pour l'année 2023, n'a pas été reçue au CLR. Mais, s'il s'agit d'une erreur de notre part, merci de ne pas tenir compte de cet appel à cotisation.

Le but de ce courriel est aussi d'informer nos adhérents que le défaut de paiement de la cotisation à « une date donnée » génère plusieurs désagréments : 1 - l'arrêt de la distribution de l'Unité, du bulletin du CLR ou de toute autre diffusion du syndicat y compris par newsletter ; 2 - l'impossibilité de se connecter au site de Solidaires FIP et à l'espace du CLR.

Cette année, par décision du Conseil syndical de mars 2023, la date d'application de cette mesure a été fixée au : 1er juin 2023.

Pension mensuelle nette perçue en janvier 2023 avant déduction du PAS	Montant de la cotisation en euros
Jusqu'à 1 144 €	20
de 1 145 € à 1 300 €	25
de 1 301 € à 1 456 €	28
de 1 457 € à 1612 €	40
de 1 613 € à 1 820 €	46
de 1 821 € à 2 184 €	52
de 2 185 € à 2 600 €	66
de 2 601 € à 2 912 €	79
de 2 913 € à 3 432 €	97
de 3 433 € à 3 952 €	113
de 3 953 € à 4 472 €	130
A partir de 4 473 €	138

Nous ne doutons pas de ton désir de continuer à faire partie de nos adhérent.es du CLR. Aussi, nous te remercions de bien vouloir nous faire parvenir, avant cette date fatidique, un chèque correspondant « au montant de ta cotisation 2023 ». Chèque à établir au nom de Solidaires Finances Publiques – CLR et à transmettre à Solidaires FiP - CLR - Boite 24 - 80 rue de Montreuil - 75011 – Paris.

Au CLR, nous avons mis en place la possibilité du paiement des cotisations par « virement bancaire ». Peut-être que ce mode de règlement te conviendra mieux. Le paiement est à effectuer sur le compte de : Solidaires FIP - CLR -

IBAN - Numéro de compte bancaire international

FR76	4255	9100	0008	0194	6024	691

Ne pas oublier de préciser dans le cadre réservé à la correspondance tes nom et prénom - ta section de rattachement - CLR cotisation 2023.

En ce qui concerne les retraitables (retraités de l'année 2023) : le montant de la cotisation correspond à 50 % de celles des actives/actifs des mêmes grades et échelons.

Un nouveau moyen de paiement a été mis en place par la trésorerie nationale, pour toutes et tous les adhérent.es permettant de régler sa cotisation en plusieurs fois. Voir le site de Solidaires FiP – rubrique : le syndicat – adhérer – cotisation en ligne.

Si tu ne désires plus faire partie des adhérents du CLR, ce que nous regretterons, nous te demandons de bien vouloir nous faire connaître ta décision. Coupon à transmettre à l'adresse ci-dessus ou courriel à adresser au CLR: clr@solidairesfinancespubliques.org

IMPORTANT – Merci de nous rappeler tes coordonnées

NOM :……..... Prénom : ……..

Adresse du domicile : ….....

Date de naissance : ….....N° de téléphone : ……

Adresse courriel personnelle : ….....

Adresse très utile en cas de problèmes postaux mais surtout indispensable pour te connecter au site de Solidaires Finances Publiques et à ton espace du CLR.

Je ne désire plus adhérer au CLR ☐